à combattre la batterie de St-Alexis, située sur le mont Aventin.

« Le travail de la journée du 5 a régularisé les dimensions de la parallèle.

« La batterie de gauche a démasqué ses pièces à six heures du matin; son feu a eu pour effet de faire cesser celui du bastion n° 6, qui lui était opposé.

« La batterie de droite n'a commencé son feu que vers midi; son action a pu être constatée par l'interruption du feu Testaccio.

« La nuit du 5 au 6 a été employée au perfectionnement de la tranchée et à la construction d'une batterie au centre de la parallèle.

« Les villas Corsini et Valentini, occupées par nos troupes, étaient le but continuel des feux de mousqueterie et même d'artillerie de la place.

« J'ai pensé qu'il y avait possibilité, au moyen de quelques travaux, d'assurer cette occupation et de rendre les communications plus faciles. La construction de ces travaux, dirigés par le génie, a été immédiatement entamée et sera suivie sans interruption.

« Les opérations de siége ont eu également dans la journée du 6 une marche régulière.

« Nos batteries n'ont jamais répondu qu'au feu de l'ennemi; elles n'ont, du reste, subi aucune avarie dans leur état matériel, et conservent la même liberté d'action.

« La justesse de notre tir a dû faire éprouver à l'ennemi des pertes considérables; les nôtres sont incomparablement moindres, eu égard surtout aux résultats obtenus. Nos pertes se réduisent à 50 blessés pendant les journées des 4, 5 et 6 juin, et à 6 morts.

« A Porte-Molle, la situation n'est encore améliorée; notre établissement s'y consolide sans opposition sérieuse; l'arche rompue a été réparée de manière à permettre facilement le passage des colonnes.

« Des reconnaissances journalières sont exécutées sur la rive gauche du Tibre.

« L'état sanitaire ne laisse rien à désirer.

« Le général commandant-en-chef,

« Signé : OUDINOT DE RECGIO. »

INSURRECTION DE LYON.

L'insurrection a commencé par la défection d'un poste de 150 à 200 hommes du 17e léger. Ces soldats se trouvaient de garde à Pérole vétérinaire; on les avait enivrés, puis son leur avait fait croire que le gouvernement était renversé. Dans la matinée du 15, cinq à six cents émeutiers s'étaient présentés à eux, les avaient circonvenus et désarmés.

Alors une partie de ces hommes, dit la *Gazette de Lyon*, a marché à l'insurrection avec des élèves de l'école vétérinaire; l'autre partie du poste désarmé, pleurait de rage d'avoir été si indignement trompé.

Le 17e, pour laver l'affront qu'il avait reçu dans la personne de quelques-uns des siens, s'est présenté le premier au feu. Les soldats désarmés qui ont pu rejoindre leur régiment n'ont pas été les moins empressés à combattre l'émeute.

Trois de ceux qui étaient passés du côté des insurgés ont été saisis par leurs camarades et fusillés sur-le-champ.

« Soldats, a dit le colonel du 17e en les menant à l'assaut des barricades, le régiment a une tache à laver. » Et la tache a été noblement effacée.

Ce régiment a éprouvé des pertes sensibles, mais il s'est acquis des droits à la reconnaissance éternelle de la ville de Lyon.

Tous les régimens engagés dans la journée se sont admirablement comportés; on avait tant dit qu'ils étaient socialistes, qu'ils ont tenu à prouver le contraire.

Entre 7 et 8 heures du vendredi soir, le canon a cessé de gronder. Alors tout est rentré dans le calme.

Le général Magnan, commandant de l'armée des Alpes, qui était venu se mettre aux ordres du général Gemeau, commandant la division de Lyon, qui a conduit en personne l'attaque de la Croix-Rousse avec une intrépidité au dessus de tout éloge.

On évalue à cent-cinquante le nombre des morts et blessés du côté des insurgés, et à plus de huit cents les prisonniers qui ont été faits. L'artillerie a causé beaucoup de ravages dans leurs rangs.

La troupe a eu environ 60 hommes tant tués que blessés.

Les ouvriers sont fort irrités contre les journaux rouges. Ils savent maintenant qu'ils ont été indignement trompés. On leur faisait croire que le président était chassé, que Ledru-Rollin était nommé dictateur, que Marseille était en insurrection, et qu'enfin nous avions été battus à Rome.

Samedi, à onze heures du matin, la ville était parfaitement tranquille; les magasins se rouvraient; des renforts considérables étaient arrivés à Lyon. L'ordre ne paraît pas pouvoir être troublé de nouveau.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais sont remplis de détails sur les événemens de Paris. Les fonds ont monté sur la nouvelle de la suppression de toute tentative de désordre. Le télégraphe électrique a porté en même temps à Londres la nouvelle du commencement et de la fin.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 15 juin.

LORD ABERDEEN : Je demande quand le gouvernement déposera sur le bureau les communications qu'il a eues avec le gouvernement français au sujet de l'expédition de Rome.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : Je déposerai bientôt sur le bureau les documens demandés; mais je déclare dès à présent que ce ne sont point des pièces présentées *in extenso*, parce qu'il convient que nous nous entendions d'abord avec le gouvernement français. J'ajouterai que l'objet de l'expédition est, dit-on, d'assurer l'équilibre politique dans les états de l'Italie et de donner des garanties à la sûreté et à l'indépendance du peuple romain.

Ces documens expliqueront d'une manière plus exacte les objets de l'expédition relativement au rétablissement du Souverain-Pontife; ils ne vous en feront pas connaître toutes les négociations qui ont eu lieu, mais vous y trouverez l'opinion du gouvernement de S. M. sur les mesures prises pour rétablir l'ordre à Rome.

LORD ABERDEEN : Il est important surtout de savoir pourquoi des forces françaises considérables occupent en ce moment le territoire romain. Je dois supposer qu'avant de consentir à l'expédition, le cabinet en connaissait l'objet.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : Le gouvernement n'a point consulté à l'expédition.

LORD ABERDEEN : Vous avez dit que le gouvernement ne l'avait pas désapprouvée : j'en conclus qu'il l'a approuvée. Je suis charmé qu'une bonne intelligence règne entre les deux gouvernemens, et j'espère que le cabinet dira au gouvernement français que lorsque l'objet dont on s'occupe est tel qu'on ne puisse l'avouer, il vaut mieux l'abandonner.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : J'ai dit que le gouvernement avait déclaré n'avoir pas d'objection à faire. Je pense qu'il serait peu convenable en ce moment d'élever une question de nature à susciter des embarras au gouvernement français : mais en temps opportun, nous demanderons des explications aux gouvernemens de France, d'Autriche et de Naples.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : Ce n'est pas au président de la République française, mais à moi que s'adresse le reproche de lord Aberdeen, d'avoir dit que le gouvernement britannique approuvait l'expédition de Civita Vecchia. Je ne crois pas avoir dit un seul mot dont on ait pu faire dériver une pareille conséquence. Je n'ai pas dit que le gouvernement avait approuvé l'expédition de Civita-Vecchia, mais seulement qu'il n'avait pas cru devoir y former obstacle, et il est d'autant plus étonnant que le noble comte soutienne le contraire, que lui-même a tout récemment présenté des observations dont il ne se rend pas mon obstacle. Le noble comte désire que nous demandons des explications ultérieures au gouvernement français, et que nous lui donnions des conseils sur la marche qu'il devra tenir à l'avenir. Je ne profiterai certainement pas de la bonne intelligence qui règne entre les deux gouvernemens de France et d'Angleterre pour susciter des embarras au cabinet français. Je ne puis non plus dire dès à présent si plus tard nous ne demanderons pas des explications aux gouvernemens de France, d'Autriche d'Espagne et de Naples.

LORD BROUGHAM : Je ne vois point pourquoi on ne pourrait pas dès à présent expliquer l'objet de l'expédition de Civita-Vecchia. Je crois qu'il s'agissait de renverser le pouvoir de Mazzini, qui n'a pas chance de se consolider. Si le gouvernement français peut dès à présent expliquer et justifier l'affaire, qu'il le fasse promptement, cela n'en vaudra que mieux. Quant à Naples, l'Espagne et l'Autriche, ces puissances se trouvent dans une position toute différente, et le moment n'est pas venu de leur demander des explications.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : En égard à la situation actuelle de la France, je crois qu'il eût été plus politique de s'abstenir de poser des questions qui sont de nature à influencer l'opinion publique dans ce pays. On est convaincu ici que la paix de l'Europe dépend en grande partie de la bonne intelligence entre les deux gouvernemens de la France et de l'Angleterre, et voilà pourquoi on a évité de traiter des affaires qui les concernent dans ces derniers temps. Des changemens rapides ont eu lieu en France. Une nouvelle assemblée nationale s'est réunie et le gouvernement a été très-tourmenté. Qu'en dit-on, s'il fait dans cette Chambre des questions auxquelles le président de la République française aurait été lui-même fort embarrassé de répondre. Je crois que le gouvernement français serait lui-même fort embarrassé de dire quelles étaient précisément ses intentions dans l'expédition de Civita-Vecchia.

Nous en sommes encore à savoir quel était le but primitif de l'expédition, et tout ce que le gouvernement de S. M. peut faire aujourd'hui, c'est d'exprimer une opinion sur l'origine de l'expédition; dans ces derniers moments, à peine avons-nous su quelle était la position du gouvernement français. Sans la fermeté et la loyauté de l'armée, la prudence et la sagesse des hommes du pouvoir, la capitale de la France était été de nouveau livrée à l'anarchie. Les questions que l'on fait en ce moment me paraissent donc prématurées, et je crois que Vous devriez commencer par le fait de s'abstenir de manifester une divergence d'opinions qui pourrait influencer l'opinion publique en France ou gêner les résolutions ultérieures du président de la République.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : Je viens de recevoir du Foreign-Office les documens que j'ai demandés. Je les dépose sur le bureau.

LORD ELLENBOROUGH : Je crois que les documens communiqués n'ont rapport qu'à la première expédition, qui était de 6,000 hommes. Maintenant les choses ont changé de face. Je demande donc si le gouvernement français a fait des communications ultérieures au cabinet, portant qu'un changement se serait opéré dans ses idées. Il est évident que dans l'origine le gouvernement français ne se proposait pas d'attaquer Rome, car il n'avait que 6,000 hommes à Civita Vecchia.

D'abord, c'était une simple médiation acceptée. Mais le général Oudinot, ayant été repoussé, l'idée a subi une modification. Une armée de 30 à 30,000 hommes a été envoyée à Rome pour s'en emparer. La position de cette armée est bien différente, car les 6,000 hommes débarqués à Civita-Vecchia étaient arrivés en amis. Maintenant je voudrais savoir si le gouvernement français a communiqué au cabinet ce changement d'idée.

LE MARQUIS DE LANSDOWNE : Le gouvernement de S. M. n'a pas reçu d'autres communications que celles que j'ai déposées sur le bureau.

On écrit de Londres, le 14 juin :

« La Cour criminelle centrale vient de statuer sur le sort de Hamilton, individu qui dernièrement a tiré sur la Reine. Le procureur général avait déclaré s'en remettre entièrement à la prudence de la Cour. Les jurés ont été sont consultés quelques instans et le juge a rendu l'arrêt suivant qu'il a communiqué à Hamilton : Vous avez tiré sur la Reine avec un pistolet chargé à poudre dans l'intention de l'abattre. Il n'y a pas lieu de supposer que vous ayez voulu faire du mal à la Reine. L'arme dont vous vous êtes servi aurait difficilement pu blesser et d'ailleurs la manière dont le pistolet était chargé et le bruit de la détonation ont donné lieu de penser qu'il n'était pas chargé à balle.

« Vous n'avez pas non plus de complice, le fait est prouvé. On croit que vous avez été mû uniquement par le désir de faire parler de vous pendant quelque temps, sans vouloir blesser la Reine. Il est bon que vous et ceux qui voudraient vous imiter, et qui priveraient S. M. de sa liberté d'action et de locomotion, et le peuple du plaisir de voir sa souveraine, il est bon que vous et eux vous sachiez que cette notoriété est de peu de durée et qu'elle attire sur le coupable des souffrances et la dégradation. Dans la condamnation prononcée contre vous et qui devra servir de leçon à d'autres, il est dit que vous serez transporté au delà des mers pour sept ans. »

William Hamilton entend cette condamnation avec indifference.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

On assure d'une manière positive que le ministère entier a donné sa démission. Dès qu'elle sera acceptée, il paraîtra au *Moniteur* un mémoire qui expliquera la conduite que le cabinet a tenue dans ces derniers temps. La nouvelle loi électorale serait, dit-on, le motif sérieux de la retraite du ministère. Il est question d'une combinaison qui aurait pour président le comte d'Arnim, mais on n'ose croire encore que le roi soit bien décidé à cet égard. Le Mecklembourg vient d'adhérer à la Constitution des trois puissances, sous la réserve de l'acceptation par les chambres.

Les journaux de Berlin du 12 juin contiennent un mémoire explicatif sur la Constitution octroyée à l'Allemagne par les trois gouvernemens alliés de Prusse, de Saxe et de Hanovre. Ce mémoire, dont l'étendue ne nous permet pas de le reproduire, renferme en même temps la critique de la Constitution votée à Francfort et les motifs qui ont décidé les trois gouvernemens alliés à s'écarter dans quelques points essentiels de l'œuvre de l'Assemblée Nationale allemande. Quoique l'exposé de ces motifs n'ait qu'un intérêt relatif pour le reste de l'Europe, c'est toujours un document important pour l'histoire des travaux constituans inaugurés en Allemagne parles événemens de 1848.

Un courrier est parti, le 13, de Berlin pour aller porter l'ordre au général Rittwitz, général en chef des troupes allemandes qui combattent contre le Danemarck, de se tenir entièrement sur la défensive et de ne plus rien entreprendre qui puisse donner lieu à un engagement sérieux. Cet ordre est le résultat des progrès qu'ont faits les négociations pour la paix.

Le prince de Prusse a pris dans la journée du 13, le commandement supérieur des troupes envoyées contre les insurgés de l'Allemagne méridionale. Il s'est aussitôt mis en marche pour Kasserslautern.

BAVIÈRE.

« La nouvelle donnée par les journaux, dit une correspondance de Berlin, suivant laquelle la Bavière aurait demandé à la Prusse un secours de troupes contre le Palatinat, est une pure invention. C'est la Prusse, au contraire, qui avait offert des secours. Presque en même temps que cette offre, la Bavière a reçu du vicaire de l'Empire l'invitation de faire agir les troupes bavaroises de concert avec les troupes prussiennes et d'autres troupes allemandes pour pacifier Bade et le Palatinat, et occuper les forteresses impériales de Rastadt et de Landau.

« La Bavière a répondu à la Prusse qu'elle n'avait rien à objecter contre les ordres du vicaire de l'Empire et de son ministère, et qu'elle s'y soumettrait, s'il devenait nécessaire que des troupes prussiennes ou autres entrassent sur son territoire. »

WURTEMBERG.

Le 11 juin, l'Assemblée Nationale allemande n'a pu siéger, l'usage de la salle de la deuxième Chambre des Etats lui ayant été refusé, et la ville n'ayant pas voulu lui donner d'autre local pour les séances. Enfin on a trouvé un manége, et l'ordre a été donné de l'approprier. Cinq cents auditeurs pourront assister aux séances. Le gouvernement badois a mis à la disposition de l'Assemblée Nationale 25,000 florins, dont 10,000 sont déjà arrivés.

Trois cents étudians sont arrivés de Tubingue au club Donnersberg. Ils se sont mis à la disposition de la régence provisoire.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Le grand duc de Bade vient de déclarer qu'il ne reconnaîtra pas, comme légales, les décisions de l'Assemblée Nationale de Stuttgardt, et a, par le même arrêté, rappelé les députés badois.

Le 13 juin, l'Assemblée Constituante a résolu de dissoudre le corps de la gendarmerie; les soldats qui le composent recevront une autre destination. Selon l'Assemblée, cette institution est contraire à l'esprit du siècle, dangereuse pour la liberté et en opposition avec la dignité humaine, car tout citoyen loyal doit faire la policeen temps de paix. Le projet de loi concernant l'emprunt forcé est adopté, ainsi que celui qui déclare tout le pays en état de guerre. Dans un discours prononcé à cette occasion, un député a dit que dans les temps de révolution il n'y avait que deux classes d'hommes, les amis et les ennemis, et que ces derniers devaient être anéantis.

D'après la *Gazette de Carlsruhe*, M. Mieroslawski a définitivement accepté le commandement en chef des troupe badoises, que le gouvernement provisoire lui avait offert. Nous savons positivement, ajoute le journal, qu'il a trouvé les troupes et le matériel de guerre dans un état satisfaisant.

HESSE-DARMSTADT.

Le 13 juin, les hussards prussiens et les soldats du Palatinat en sont venus à un engagement dans lequel les derniers ont eu cinq tués et trois blessés, et les Prussiens trois tués et un blessé. Il se trouve à Worms plus de 2,000 hommes de troupes prussiennes.

ITALIE.

Le paquebot à vapeur de la Compagnie Péninsulaire, le *Pacha*, a apporté, dit-on, à Southampton, la nouvelle de la mort du roi Charles-Albert à Oporto.

Les journaux de Lisbonne avaient déjà appris à ceux de Paris que l'ex-roi de Piémont était dangereusement malade, et que le roi de Portugal avait envoyé auprès de lui son médecin et son aide-de-camp. Il paraîtrait que ces derniers sont arrivés tout juste à temps pour recevoir le dernier soupir de Charles-Albert.

Les journaux anglais ne disent rien de la mort du roi Charles-Albert.

La santé du roi Victor-Emmanuel avait cessé de donner des inquiétudes. La *Gazette piémontaise* du 12 juin annonce que l'on peut espérer une guérison très prochaine de sa maladie.

La *Gazette piémontaise* du 18 juin annonce l'évacuation de la ville et de la forteresse d'Alexandrie par les Autrichiens, en ces termes :

« A la suite de nouvelles communications entre le gouvernement de S. M. l'empereur d'Autriche et celui de S. M. le roi de Sardaigne, il a été convenu que les négociations de paix seraient reprises par l'évacuation de la ville et de la forteresse d'Alexandrie occupées par les Autrichiens, et par le départ simultané des plénipotentiaires du gouvernement du roi pour Milan où se trouve déjà S. Exc. le chevalier de Broek, ministre plénipotentiaire du cabinet impérial. »

Venise résistait toujours et avait repoussé toutes les offres qui lui avaient été faites en retour d'une prompte et honorable capitulation.

Le maréchal Radetzky était de retour à Milan le 16 juin, après avoir visité la Toscane, Ferrare et Bologne.

Le *Statuto* de Florence dit qu'avant de commencer les travaux du siége de Rome, il a été décidé dans un conseil de guerre, auquel assistait le général du génie Vaillant, de conduire les opérations de manière à ne pas faire tomber une pierre d'un monument.

Nous trouvons dans le *Lampo*, journal de Naples, l'énumération suivante de l'armée romaine, complétement armée et équipée, occupant Rome le 2 juin :

La légion Garibaldi,	1,895 h.
La légion Masi	950
La légion Galetti	1,385
La légion Grandoni, dite des croisés de Viterbe	850
La légion Zambianchi, tirailleurs	382
La légion Melara	1,400
La légion Arcioni, dite la légion des Expatriés	970
La légion Manara, lombarde	850
La légion universitaire	385
La légion Mezzacapo	1,900
La garde nationale mobile	1,788
Troupes de ligne, 4 régiments incomplets	4,000
Le régiment Roselli	2,600
Dragons	260
Cavalerie (dont 200 à cheval)	1,380
L'armée irrégulière compte environ	8,000
Artillerie	1,362
Total. . . .	30,357

Sur les remparts de Rome, qui offrent une circonférence de 16 milles, se trouvent 40 pièces de gros calibre et 132 autres de moindre dimension, soit mortiers ou canons.

ESPAGNE.

Dans la séance des Cortès du 9 juin, M. Cortina ayant semblé douter que le décret d'amnistie, publiédans la *Gazette de Madrid* du jour, fût applicable à tous les Espagnols sans exception, le duc de Valence, président du conseil, a pris la parole et a prononcé le discours suivant qui a fait sur l'assemblée la plus vive impression :

« Il suffit qu'il y ait un doute et que ce doute vienne d'une personne aussi éclairée que M. Cortina, pour que le gouvernement donne des explications sur le décret d'amnistie, bien que le texte en soit clair, précis, explicite. Mettant de côté la rédaction du préambule, la loi c'est le décret, et le décret dit que l'amnistie est générale, absolue, complète, sans exception. Y a-t-il rien de plus clair, de plus précis ? Néanmoins comme un doute s'est présenté à M. Cortina, peut-être se rencontrera-t-il aussi un juge, ou une autorité qui doute ; et cependant le gouvernement déclare que tous les Espagnols sont compris dans l'amnistie, tous les Espagnols sans exception.

« Vous pouvez rentrer en Espagne tous aujourd'hui peuvent quitter leurs retraites actuelles : ils sont complétement libres. La pensée du gouvernement serait fausse, s'il ne comprenait pas dans l'amnistie tous, absolument tous les Espagnols, parce que ce serait rendre à ceux qui souffrent par suite des sentences des tribunaux, leur condition pire que celle de ceux qui n'ont rien souffert, et que les conditions doivent être les mêmes pour les uns comme pour les autres. Tous sont également compris dans le décret. Que les juges, que les tribunaux, que les autorités compétentes le comprennent bien : l'amnistie s'applique à tous les Espagnols ; ils sont tous également dignes de l'amour de leur Reine. »

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

Des ordres ont été donnés à Washington pour l'expédition d'une flotte américaine dans la Méditerranée.

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE SMYRNE.

29 JUIN 1849.

En monnaie de lettres de change.

Londres	126 1/2, 127
Marseille.	199

En Beschlik.

Londres.	111, 112
Marseille.	173, 173 1/2
Constantinople.	3 jours au pair.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 29 juin.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrich., *Germania*, cap. A. Bellen, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottoman *Saouv-Bahri*, cap. P. Anthoine, avec march. diverses, groups et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando*, cap. Franovich, avec march. div., groups et passagers.

Du 1er juillet.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrichien *Asia*, cap. N. Franovich, chargé de div. march. groups et passagers.

Du 3 juillet.

MARSEILLE. Bateau à vapeur franç. *Mentor*, cap. Levêque, avec marchand. diverses groups et passagers.

Du 3 juillet.

GALATZ. Bateau à vapeur autr. *Conte-Stuermer*, cap. F. Federico, avec march. div. groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ottom. *Pâcâtas-Tidjaret*, cap. G. Clician, avec march. div. groups et passagers.

VARNA. Bateau à vapeur ottom. *Erégli*, cap. Ismail bey, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 4 juillet.

ODESSA. Bateau à vapeur russe la *Chersonèse*, capitaine Nicoouff, avec marchandises diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 30 juin.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Tagus*, capitaine J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Numoh-Tidjaret*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autrich. *Europa*, cap. M. Florio, avec march. diverses groups et passagers.

Du 3 juillet.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte-Kolowrat*, cap. G. Poiret, avec marchand. diverses, groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 29 juin.

ODESSA. Br. sarde, *Guerzpina*, cap. G. Massone, chargé de blé, adressé à M. Arland.

KERTCH. Trois-mâts angl. *Magna Charta*, cap. C. Tait, chargé de graine de lin, à ordre; trois-mâts angl. *Martin Luther*, cap. J. Tillock, chargé de graine de lin, à ordre.

TAGANROK. Br. russe, *Rozandra*, cap. A. Attanassadi, chargé de blé, adressé à M. Zaccaroff; sch. russe, *Temistocle*, cap. V. Rumiri, chargé de blé, adressé à M. Melas; br. franç. *Progressour*, cap. D. J. Louis, chargé de graine de lin, à ordre.

GALATZ. Br. franç. *Mouette*, cap. B. Roy, chargé de mais, à ordre; sch. angl. *Susana*, cap. J. Ham, chargé de mais, à ordre; br. angl. *Ottembara*, cap. cap. R. Williams, chargé de mais, à ordre; br. autr. *Trieste*, cap. J. Gelcich, chargé de mais, adressé à M. Pardo; br. grec, *Aristidis*, cap. A. Caprorolos, chargé de mais, à ordre.

Du 30 juin.

VARNA. Br. sarde, *Famotte*, cap. P. Semo, chargé de blé, adressé à M. Chiacalaga.

ODESSA. Trois-mâts angl. *A. Costandinos*, cap. N. Argbiropolo, chargé de div. march. adressé à M. Papudoff; br. angl. *Medaia*, cap. J. Wodworth, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Lanchester*, cap. W. Toy, chargé de blé, à ordre.

IBRAÏLA. Br. grec, *A. Démétrios*, cap. S. Velotis, chargé de blé, à ordre.

Du 1er juillet.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Verana*, cap. G. Ayton, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Filadelfia*, cap. D. Constopandoli, chargé de mais, à ordre; br. grec, *Athina*, cap. Y. Yorghios, chargé de mais, à ordre; br. grec, *A. Nicolaos*, Y. Andreas, chargé de mais, à ordre; br. russe, *Anthipi*, cap. G. Mesvesto, chargé de mais, adressé à M. Sevasto; br. grec, *Soter*, cap. A. Chioniu, chargé de mais, à ordre; br. franç. *Guillerico*, cap. B. Schiaffino, chargé de mais, adressé à M. Pedemonte; br. grec, *Efthia*, cap. D. Felin, chargé de mais, à ordre.

ISMAIL. Br. grec, *Evangelistria*, cap. D. Dassis, chargé de blé, adressé à M. Haggi-Petti.

GALATZ. Br. grec, *Leonidas*, cap. C. Moraytis, chargé de mais, adressé à M. Rossetti; br. grec, *Ecior*, cap. T. Papa-Mibali, chargé de